



# BIENVENUE AU MONDE DU CHAT DU CHIEN ET DES NAC



**EDUQUA**



- Site internet [www.mondeduchat.ch](http://www.mondeduchat.ch)
- E-mail [info@mondeduchat.ch](mailto:info@mondeduchat.ch)
- Téléphone **+41 79 671 79 40**
- Adresse **rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne, Vaud, Suisse**

Informations et règlement en vigueur depuis le **08.11.2024**

Dernières modifications : 04.07.2025





# FSIFP CHIEN-CHAT-NAC

## Gardiennage (PET-SITTER)

(NAC = lapins, cochons d'Inde, reptiles et petits rongeurs)

**FSIFP** = Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle

**Formation reconnue par l'OSAV.**

**Autorisation no : 23\_0004**

**OSAV** = Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

### Présentation et conditions générales

La forme masculine vaut par analogie pour les personnes de sexe féminin ou une pluralité de personnes

**Cette formation a un objectif très clair** : former et accompagner les apprenants pour qu'ils soient aptes et solidement armés pour travailler avec les chiens, les chats et les NAC.

Un grand nombre d'heures et de journées complètes sont consacrées à approfondir les connaissances de base des chiens, des chats et des NAC. Tous ces apprentissages et expériences sont absolument essentiels pour être correctement formés. **Tous les contenus enseignés se basent sur les recherches les plus récentes sur le comportement animal, les pathologies, les premiers secours, etc.** qui ne sont pas le fruit d'idées reçues ou de croyances approximatives.

**A qui s'adresse cette formation ?** Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de travailler en tant que PET-SITTER ou ouvrir une pension chiens/chats/NAC (max 19 individus/jour), que ce soit en activité principale ou en activité complémentaire. De manière générale, il est principalement demandé à chacun(e) d'avoir un sens certain de l'organisation, de la précision, de la rigueur et bien sûr, d'une passion évidente pour les animaux.

**Loi suisse, pour rappel :** selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, une personne ne peut pas prendre en charge plus de 5 animaux/jour si elle n'est pas au bénéfice d'un CFC de gardien d'animaux (nombre illimité d'individus / jour) ou d'une FSIFP (prise en charge de maximum 19 individus /jour).

**Pour les personnes souhaitant se reconvertis :** il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé auparavant dans le milieu de l'animal pour suivre cette formation FSIFP. Les reconversions sont tout à fait fréquentes !

**Pour les plus jeunes :** l'âge minimum pour suivre la formation FSIFP est de 18 ans. Le **Monde du chat** encourage les jeunes candidats à se diriger plutôt vers une formation CFC, mais c'est aussi une possibilité de formation de base pour enrichir le CV avant de postuler pour une place d'apprentissage CFC de gardien-ne d'animaux.



# Organisation pratique des formations

## • Lieu

Adresse de la formation :

**Rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne - Vaud - Suisse**

Aubonne se situe entre Lausanne et Genève et entre Morges et Rolle dans le canton de Vaud.

Par la route, à 5 min depuis la sortie d'autoroute A1, Allaman.

Par le train, sortie gare « Allaman », puis bus arrêt « Bougy-St-Martin » (sur demande) 1 minute à pied.

**Parking gratuit (zones blanches) dans le quartier à disposition.**

## • Durée

**FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage :** 96h de cours théoriques et 25h de pratique, plus les examens écrits et pratiques (chien), un TP et 360h de stages. Les stages seront effectués auprès d'une ou plusieurs pensions ou refuges qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. (voir détails sous stage pratique).

**Concernant les absences au cours : aucune absence n'est autorisée pour cette formation.** Les cours manqués doivent obligatoirement être rattrapés lors de la session suivante, ce qui veut dire que la formation sera suivie sur 2 sessions, **au maximum.**

## • Organisation des journées de formation

Les horaires de la formation sont globalement ceux-ci :

**8h30h - 12h et 13h00 - 17h00**

Ces horaires peuvent légèrement varier en fonction des besoins ou des situations.

Des boissons chaudes thé/café sont disponibles à volonté et gratuitement tout au long de la formation. Les repas de midi sont à la charge de l'apprenant et sont pris librement dans les restaurants alentours. Mais il est possible (et fréquent) de rester dîner dans la salle de cours si l'on prévoit d'apporter son sandwich ou autre en-cas.

Un micro-onde, des assiettes et des couverts sont à disposition.



## • Assurances

L'apprenant est tenu d'être assuré personnellement en cas de maladie et d'accident durant toute la durée de la formation. En aucun cas le **MDC** est responsable des frais y relatifs. Une assurance RC privée est également obligatoire pour chaque apprenant, valable durant toute la durée du contrat de formation.

Les déplacements pour se rendre sur le lieu de la formation sont à la charge de l'apprenant et ne rentrent en aucun cas sous la responsabilité du **MDC** en cas d'accident.

Le **MDC** décline également toute responsabilité en cas d'accident sur les lieux des formations.

## • Outils pédagogiques

Chacun des chapitres traités est agrémenté de différents supports qui aident à la compréhension : photos, schémas, vidéos, exercices pratiques, jeux de rôles, etc.

Plusieurs chats vivent sur le lieu des cours et sont en permanence à disposition pour des exemples pratiques au niveau de leurs comportements. De plus, ces mêmes chats dormant près des apprenants, créent une ambiance particulièrement apaisante durant les heures de cours. Il est malheureusement interdit d'emmener votre chien aux cours.

Les enregistrements vocaux / vidéos et photos **ne sont pas autorisés**, excepté avec l'accord des formateurs. Les supports de cours sont soumis au [© copyright](#).

# Conditions d'admission

Pour entrer en formation au **MDC**, formation **FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage**, il convient de répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Maîtriser la langue de l'enseignement, soit le français
- Démontrer des aptitudes personnelles permettant d'exercer ultérieurement les diverses possibilités d'activités professionnelles en lien avec les chats, selon les projets de chaque candidat.



## ● Parcours d'admission

1. Pour être admissible dans la formation **FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage**, proposée par le **MDC**, le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet et conforme **au plus tard 10 jours avant le début de la formation** et s'acquitter des **frais d'inscription de CHF 50.-**, non remboursables. Le dossier d'admission doit contenir les pièces suivantes :
  - Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
  - Les frais d'inscription versés sur le compte bancaire Monde du chat.
  - Un curriculum vitae récent et complet.
  - Copies des diplômes/certificats en lien avec l'activité étudiée.
  - Une lettre de motivation d'environ 1 page.
  - Pour les candidats suisses ou étrangers, domiciliés en Suisse, un extrait du casier judiciaire classique central suisse, datant de moins de 3 mois. L'extrait peut être commandé auprès d'un office de poste ou sur le site : [www.casier.admin.ch](http://www.casier.admin.ch)
  - 2 photos passeport récentes dont une agrafée sur le formulaire d'inscription.
  - Copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité).
  - Copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidats étrangers domiciliés en Suisse.

## ● Lettre de motivation

Dans une lettre de motivation d'environ 1 page, le candidat présente les éléments-clés de sa vie qui expliquent selon lui les motivations à choisir la formation **FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage**. Le candidat présente aussi ses aptitudes, connaissances et représentations qu'il a de sa future pratique, ainsi que ses projets et envies. Il met aussi en évidence ses compétences et ses limites relatives pour cette formation.

*Critères d'évaluation :*

- Capacité à présenter et à analyser son histoire de vie personnelle.
- Capacité à faire des liens entre son histoire de vie et ses motivations à la formation.
- Représentation du travail de **PET-SITTER** et pertinence du choix de cette formation.
- Soin et créativité apportés à la présentation.
- Syntaxe et orthographe (expression écrite).
- Respect des consignes demandées.



## • Appréciation des aptitudes personnelles

Si le dossier est complet, conforme et déposé à temps au centre de formation du **MDC**, alors le candidat est convoqué dans un délai de **dix jours au maximum** pour un entretien au **MDC** (ou par visioconférence). L'entretien portera sur :

- L'évaluation de la lettre de motivation fournie, cette dernière constituant un des piliers de l'entretien d'admission.
- L'évaluation de l'adéquation du choix de la formation en lien avec le projet professionnel du candidat une fois ses études terminées.
- Les capacités d'écoute, d'expression, de compréhension et d'argumentation du candidat.

## • Admission

La Directrice du **MDC** évalue chaque dossier et retient les candidats répondant aux critères fixés.

La décision d'admission **est notifiée au candidat** qui reçoit le contrat de la formation professionnelle **à signer en 2 exemplaires. Un exemplaire est à renvoyer au MDC.**

Si le candidat n'est pas admis pour l'année en cours pour diverses raisons, il peut se représenter l'année suivante (sans frais d'inscription). La décision prise par la Directrice du **MDC** est sans appel, mais elle est toutefois transmise et expliquée au candidat sur rendez-vous au **MDC** ou par téléphone.

## • Annulation

Un candidat peut annuler **sans frais** (hormis les frais d'inscription non remboursables) son inscription à la formation FSIFP, **2 mois avant le début de la formation, par écrit au MDC**. Passé ce délai, **les conditions d'annulation** s'appliquent (voir conditions d'annulation).



# Plan de la formation

La formation se déroule chronologiquement du module 1 au module 19  
(+ 8 modules facultatifs de A à H, qui sont sur inscription, voir calendrier)  
Certains modules sont pris en commun avec les apprenants des formations de  
« Nutritionniste pour chien et chat » et de « Comportementaliste pour chat (non-vétérinaire) »  
dispensés en parallèle au Monde du chat

## Modules obligatoires (reconnus par l'OSAV) :

(Compris dans le prix de la formation de base)

### Modules chiens :

- Module 1** Comprendre les chiens (T) (7h30)  
**Module 2** Gérer les chiens (T) (7h30)  
**Module 3** La nutrition du chien (T) (7h30)  
**Module 4** Atelier de toilettage chien (T et P) (2h en visioconférence + 2h de pratique)

### Module chat/chien :

- Module 5** Anatomie/physiologie et génétique chat/chien (T) (7h30)

### Modules chiens :

- Module 6** Gestion générale d'une pension de chiens (T) (7h30)  
**Module 7** Pathologies du chien (T) (7h30) en visioconférence  
**Module 8** Pathologies d'urgences, soins et 1<sup>er</sup> secours chien (T et P) (4h et 3h30)  
**Module 9** Gestion d'un chien et d'un groupe de chiens + visite chenil (P) (7h30)  
**Module 10** Lois suisses et cantonales chiens (T) (4h) + chats (1h) en visioconférence

### EXAMEN THEORIQUE CHIEN

### EXAMEN PRATIQUE CHIEN

### Modules chats :

- Module 11** Ethogramme du chat, bases du comportement (T) (7h30)  
**Module 12** Nutrition du chat : le choix d'une alimentation adaptée (T) (7h30)  
**Module 13** Gestion générale d'une pension de chats (T) (7h30)  
**Module 14** Gestion du gardiennage à domicile (Cat-sitting) (7h30)  
**Module 15** Atelier de toilettage chat (P) (2h30)

### Module NAC :

- Module 16** Les NAC, soins et détention (T et P) (14h et 1h)

### Module chat :

- Module 17** Les pathologies du chat et les 1ers secours (T et P) (11h et 4h)

### Module NAC :

- Module 18** Visite d'un refuge de lapins (P) (2h)

### Module chat :

- Module 19** Visite d'une pension de chats (P) (2h)

### EXAMEN THEORIQUE CHAT ET NAC



## Modules facultatifs :

(Non compris dans le prix de la formation de base)

**Les modules en jaune sont vivement conseillés suivant votre projet professionnel**

**Module A** La nutrition du chien (7h30) (suite module 3) T3

**Module B** Gestion des problèmes et troubles du comportement chien (7h30) T6 mod.5  
(Cours reconnu par la DGAV Vaud et le SCAV Genève)

**Module C** Comment créer son entreprise ? (7h30) T4

**Module D** L'agression chez le chien familier (7h30) T6 mod.4  
(Cours reconnu par la DGAV Vaud et le SCAV Genève)

**Module E** Le système familial humain-chien-chat et son lien avec la nourriture (7h30)  
(Cours reconnu par la DGAV Vaud et le SCAV Genève) T6 mod.1

**Module F** Le métier de CAT-SITTER, expériences pratiques (7h30) (suite module 14)

**Module G** Le métier de DOG-SITTER, chiens difficiles (7h30)

**Module H** Felis Catus : le choix d'une alimentation adaptée et équilibrée (15h)  
(suite module 12) T2 mod.2

**Détails sur les cours thématiques (T) :** [www.mondeduchat.ch/cours-thematiques](http://www.mondeduchat.ch/cours-thematiques)

**Prix :** voir sous prix de la formation, page 12

**Inscription :** voir sous formulaire d'inscription, page 17

**Examen théorique chien et chat : (2x ½ jour)**

**Examen pratique (chien) : 2h**

**Stage(s) pratique(s) obligatoire(s) : 360h (voir détails sous « Stage pratique »).**



# Conditions et règlement d'examens

**Art. 202 OPAn :** *Les formations à l'article 197 OPAn sont sanctionnées par un examen.*

**Inscription aux examens :** un formulaire d'inscription aux examens doit être envoyé au Monde du chat. **Le formulaire est disponible dès le début de la formation,** posté sur le Google Drive dans « Administratif ».

**Le délai d'inscription est fixé à 1 mois** (30 jours) avant la date du 1er examen (pratique chien). Passé ce délai, le candidat ne pourra pas se présenter à l'examen. Dans ce cas les conditions sous « Echec » seront appliquées.

**Examen théorique, écrit :** questionnaire sous forme d'un QCM, un vrai-faux, des questions semi-ouvertes ou ouvertes, relatives aux thèmes étudiés durant la formation. La moyenne est effectuée avec chaque partie de l'examen. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen écrit avec la directrice du MDC. Tous les documents d'examens seront signés par le candidat, l'assesseur et la directrice du MDC.

**Durée :** 2x ½ jours (plus un examen pratique chien (2h).

**Comité de surveillance des examens :**

Ce comité est constitué de 3 personnes qui remplissent les conditions fixées à l'art. 203 OPAn plus un assesseur neutre. Il décide de la réussite de l'examen sur la base de l'appréciation des résultats.

**Contrôle :** les examens sont corrigés par les formateurs et contrôlés par le comité de surveillance des examens qui signera la page de garde des résultats des examens.

**Résultats :** les résultats sont communiqués à l'étudiant par téléphone et ensuite par e-mail.

**Impossibilité de se présenter à l'examen écrit :** la participation aux examens peut être repoussée uniquement avec un certificat médical envoyé avant la date butoir, au Monde du chat. Dans ce cas, si la date du certificat médical le permet, les mêmes règles et conditions sous « échec » sont appliquées.

**Pour obtenir le certificat FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage : une moyenne générale de 4/6 est exigée. Toutefois, aucune note en dessous de 3 ne sera admise.**

**Seule une réussite aux examens sera prise en compte par les autorités cantonales et fédérales.**

Les examens écrits personnels pourront être consultés au **MDC** par chaque apprenant qui le demande, sur rendez-vous.



## • Travail personnel de fin de formation « TP »

**Le TP de l'apprenant doit nous être remis au plus tard le jour de l'examen écrit.**

**Le thème : « *Mon projet : 10 après... !* »**

Voir « guide du TP » distribué en début de formation. Coût du suivi, compris dans la formation.

**Ce travail est noté :** il compte dans la moyenne de l'examen. **Une note minimale de 4/6 est exigée pour la réussite de la formation.**

**En cas de résultat insuffisant :** le travail doit être corrigé ou refait, l'année suivante aux mêmes conditions et dates butoirs de la 2<sup>ème</sup> année. L'apprenant suivra ainsi sa formation sur 2 ans.

**Coût :** la somme de **CHF 100.-** sera facturée à l'apprenant pour ce travail corrigé/refait. Payable le jour du rendu.

## • Echec

**En cas d'échec de l'examen écrit (moyenne générale de l'examen écrit en dessous de 4 ou une note en dessous de 3) :** l'apprenant peut se représenter à l'examen écrit lors de la session suivante et devra refaire les parties des thèmes échoués (note en dessous de 4).

**Une seule possibilité de se représenter à l'examen l'année suivante est autorisée. En cas de 2<sup>ème</sup> échec, l'étudiant recevra une « attestation de cours ». L'examen se portera sur les cours suivis.**

**Coût :** la somme de **CHF 200.-** sera facturée à l'apprenant pour un des examens théoriques ou pratique refait, payable le jour de l'examen.

**Recours :** en cas de litige, l'étudiant peut demander **un entretien** avec la directrice du **MDC** afin d'analyser ses résultats. Après ce rendez-vous seulement, l'étudiant, s'il le souhaite, à **30 jours** pour déposer un recours par voie postale, **en recommandé**, à l'adresse du Centre de formation **MDC** à Aubonne.

Une « Commission de recours » est constituée, comprenant: un-e avocat-e, un-e vétérinaire et un-e assesseur neutre. Un **acompte de CHF 500.-** pour les frais doit être versé au **MDC** le même jour que l'envoi du recours. Les frais relatifs au recours sont à la charge du requérant, à raison de CHF 100.-/heure par personne présente, pour l'évaluation du litige et prise de décision. Si le requérant reçoit gain de cause, les frais payés d'avance, lui seront remboursés.

**Le for juridique est à Aubonne / Vaud.**



# Règlement des stages pratiques

## Art. 198c OPAn :

<sup>1</sup> Une exploitation détenant des animaux qui propose un stage pratique dans le cadre d'une formation ou d'une formation continue au sens de la présente ordonnance doit détenir des animaux qui, de par leur nombre et leur espèce, correspondent au moins à ceux que le stagiaire prévoit de prendre en charge. La personne responsable de la prise en charge des animaux doit avoir les qualifications nécessaires (CFC/FSIFP CHAT).

<sup>2</sup> Le DFI peut autoriser un stagiaire à effectuer une partie de son stage dans son propre établissement. Dans un tel cas, il faut faire appel à une personne externe pour encadrer le stagiaire. Cette personne doit avoir les qualifications nécessaires à la prise en charge des animaux en question.

<sup>3</sup> Le stagiaire doit recevoir ses instructions directement de la personne responsable de la prise en charge les animaux ou, s'il effectue son stage dans sa propre exploitation, de la personne externe à laquelle il a été fait appel.

<sup>4</sup> Un établissement de services qui propose un stage pratique dans le cadre d'une formation ou d'une formation continue au sens de la présente ordonnance doit proposer les services que le stagiaire prévoit de proposer. Le responsable de l'établissement doit avoir les qualifications nécessaires pour proposer les services concernés. (CFC/FSIFP CHAT).

## FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage (total 360 heures)

Les stages comprennent au moins **360 heures** (cf. Art. 3, al. 3 OFPAn).

- **120h** : les stages seront effectués dans une ou plusieurs pensions ou refuges pour **chiens** avec une autorisation valide conformément à l'Art. 101, let. a, OPAn. Des stages dans des pensions pour chiens avec garde de vacances peuvent également être prises en compte, à condition que les chiens soient pris en charge pendant la nuit.
- **120h** : les stages seront effectués dans une ou plusieurs pensions ou refuges pour **chats** avec une autorisation valide conformément à l'Art. 101, let. a, OPAn. Des stages dans des pensions pour chats avec garde de vacances peuvent également être prises en compte, à condition que les chats soient pris en charge pendant la nuit.
- **120h** : les stages seront effectués dans une ou plusieurs pensions, refuges avec des **NAC**, (Art.101 let. a OPAn) avec une autorisation valide conformément à l'Art. 101, let. a, OPAn

Une partie des stages (**max 120 h, soit 60h chat - 60h chien**) peuvent également être effectuées dans des refuges pour chiens/chats ou dans d'autres services professionnels de garde d'animaux (cat-sitter-promeneur de chiens-garde de chiens de jour) conformément à l'Art. 101, let. b, OPAn qui ont une autorisation valide.

Un maximum de **80 heures** peuvent être effectuées dans un cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie (cf. Art. 5, al. 2 OFPAn). Si ces **80h** sont effectuées, ces heures sont en diminution de chaque catégorie pour 1/3 chacune.

### Variantes possibles fig.2 :

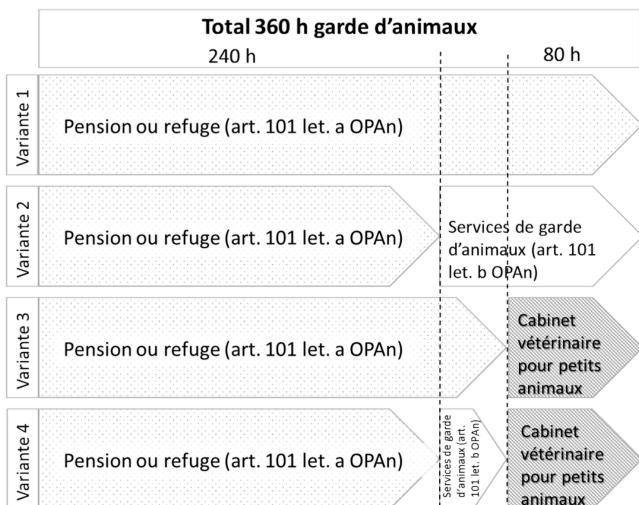


Fig. 2 : Dispositions concernant le stage selon l'art. 102 al. 2 OPAn, voir aussi l'art. 5 al. 2 OFPAn. Un maximum de 80 heures de stage peuvent être accomplies en petits groupes.



### Expérience post formation :

Si des stages pratiques ont été effectués avant le début de la formation FSIFP (maximum 2 ans), le Centre de formation **MDC** peut prendre en compte les journées concernées dans la formation pratique si ces stages satisfont aux exigences. Formation de la personne responsable : FSIFP ou gardien d'animaux CFC ; l'espèce animale et l'ampleur de la formation correspondent au moins à l'activité de prise en charge que l'étudiant a l'intention d'exercer ultérieurement. Seul le service **vétérinaire cantonal** compétent est autorisé, dans les cas particuliers, à décider si l'apprenant peut être, entièrement ou en partie, dispensé de jours de stage.

### Rapports :

Pour chaque stage effectué, l'apprenant est tenu de faire remplir le rapport de stage officiel du **MDC** (distribué en début de formation) par la personne responsable de l'établissement qui doit être au bénéfice d'une FSIFP CHAT/CHIEN/NAC (suivant l'espèce gardée lors du stage) ou d'un CFC de gardien d'animaux et titulaire d'une autorisation cantonale (documents à fournir au MDC).

### Délai :

Tous les rapports doivent être renvoyés au Centre de formation **MDC** au maximum dans les **2 ans** à dater du 1<sup>er</sup> jour de cours théorique pour contrôle.

## Certificat de formation : FSIFP CHIEN-CHAT-NAC gardiennage

**Un certificat FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage (Pet-sitter) est délivré à tout apprenant ayant mené à bien la totalité du programme, réussi les examens (voir conditions d'examens), rendu le TP (voir conditions du TP) et effectué les 360h de pratique/stages obligatoires (voir règlement des stages pratiques).**

**Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'apprenant n'ayant pas obtenu son certificat FSIFP (voir conditions d'examens).**

Une formation interrompue dans son déroulement par l'apprenant ne conduira pas à l'obtention du certificat **FSIFP**.

**La totalité des frais de formation doit être payée au MDC pour recevoir le certificat FSIFP ou l'attestation de suivi de cours.**

**Le certificat FSIFP est délivré par le MDC** lors de la journée de remise des diplômes/certificats, date fixée par la Directrice du MDC, généralement au printemps. Si toutefois l'apprenant ne peut pas être présent, le certificat lui sera envoyé par poste.



# Prix de la formation

## Session 2026-2027

- Formation **FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage** : **CHF 4990.-**
- Payable en totalité à la signature du contrat (-3% de rabais) arrondi à **CHF 4840.-**
- Payable en 6 fois (sans frais supplémentaires), **dates fixes**, selon le tableau suivant (prévoir de planifier vos versements, svp) :

1 <sup>er</sup> versement : à la signature du contrat	<b>CHF 990.-</b>
2 <sup>ème</sup> versement : au <b>28 février 2026</b>	<b>CHF 800.-</b>
3 <sup>ème</sup> versement : au <b>31 mai 2026</b>	<b>CHF 800.-</b>
4 <sup>ème</sup> versement : au <b>31 août 2026</b>	<b>CHF 800.-</b>
5 <sup>ème</sup> versement : au <b>30 novembre 2026</b>	<b>CHF 800.-</b>
6 <sup>ème</sup> versement : au <b>31 janvier 2027</b>	<b>CHF 800.-</b>

- Frais d'inscription** : **CHF 50.-** payables à l'inscription (non remboursables)
- Prix des examens** : compris dans la formation

**Le prix des cours facultatifs se monte à CHF 170.-/jour pour les élèves du MDC.**  
(Prix tout public : CHF 200.-/jour, prix dégressif suivant les cours choisis)  
Une attestation de cours est donnée à tous les participants.

**En cas de non-paiement d'une des modalités ci-dessus** : l'apprenant rompt par conséquent le contrat signé par le **MDC** et par lui-même, ce qui entraîne son exclusion de la formation. Le cas sera ensuite transmis à l'Office des poursuites pour l'encaissement de la somme encore due au **MDC**. Un certificat médical sera accepté en cas de force majeure (voir « Conditions d'annulation »).

### Instructions de paiement

**Bénéficiaire :**

Centre de formation Monde du chat et du chien,  
1170 Aubonne

**IBAN :**

CH20 8048 5000 0038 1334 7

**Banque :**

Banque Raiffeisen de Gimel, 1188 Gimel

**SWIFT-BIC :**

RAIFCH22485



# Conditions d'annulation

## **En cas d'absence, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés.**

Les annulations devront être annoncées **par écrit** auprès du Centre de formation **MDC**.

### **Conditions d'annulation :**

- **Les frais d'inscription sont dus** : dès le dossier déposé au **MDC** et **non remboursables**.
- **Jusqu'à 2 mois avant le début du cours 1** : le 1<sup>er</sup> versement à la signature du contrat est dû. Si l'apprenant a versé la totalité du montant de la formation, le solde est remboursé.
- **Jusqu'à 15 jours avant le début du cours 1** : 50% des frais de la formation globale sont dus.
- **Jusqu'à 7 jours avant le début du cours 1** : 80 % des frais de la formation globale sont dus.
- **Passé ces délais** : 100% des frais de la formation globale sont dus.

Les participants inscrits à la formation ne peuvent pas échanger leur place entre eux. L'attribution des places est de la compétence du Centre de formation.

### **Annulation par le Centre de formation MDC :**

L'école peut en tout temps fermer un cours thématique ou une formation professionnelle, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage si le cours ou la formation n'a pas encore débuté. Dans le cas contraire, le remboursement sera effectué de la part du **MDC** au prorata des jours de cours déjà dispensés. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt ne sont exigibles en cas d'annulation de la formation.

Le centre de formation se réserve le droit d'arrêter la formation d'un participant dans les cas suivants :

1. En cas de non-respect des engagements financiers.
2. Si l'étudiant ne semble pas à même d'accomplir la formation d'une manière satisfaisante.
3. En cas de comportement inapproprié avec les animaux lors des exercices pratiques, en cas de non-respect d'autrui, et de l'éthique.

Dans ces 3 cas, l'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais de formation. Il devra s'acquitter de la somme globale encore due selon le contrat de formation signé par les deux parties.

**Sur présentation d'un certificat médical, les conditions d'annulation seront discutées et peuvent être annulées.**



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### Formation FSIFP CHIEN-CHAT-NAC

#### Gardiennage

SESSION 2026-2027

3 pages



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal/ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu d'origine : .....

Etat civil : ..... Permis de séjour (pour les étrangers) : .....

Téléphone privé : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : ..... Site internet : .....



**Je m'inscris pour la formation FSIFP CHIEN-CHAT-NAC, gardiennage**



J'ai conclu une assurance RC privée. Auprès de quelle compagnie ?

## Comment avez-vous connu le Centre de formation **MDC** ?

- Flyer
  - Site internet du MDC
  - Journaux/médias
  - Newsletter
  - Facebook/Instagram
  - Club de race.....
  - Bouche à oreille
  - Autre .....

### Déclaration de bonne santé :

Je certifie être actuellement en bonne santé physique et psychique pour entreprendre une formation FSIFP :

- Oui  Non

## Remarques :

### **Je souhaite payer ma formation de la manière suivante :**

- En 1 fois à la signature du contrat (avec un rabais de 3%)
  - En 6 fois, dates fixes, sans frais supplémentaires



## Modules facultatifs :

**Je m'inscris aux modules facultatifs suivants, inscription ferme :**

Je règle le montant des cours facultatifs avec mon 1<sup>er</sup> versement :

Je règle le montant des cours facultatifs au plus tard 2 semaines  
avant la date du cours :

**Veuillez cocher les formations supplémentaires choisies :**

- |  |   |                  |
|--|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> <b>Module A :</b> | La nutrition du chien (suite M3) <b>(7h30)</b>  | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module B :</b> | Gestion des problèmes et troubles<br>du comportement chien <b>(7h30)</b>              | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module C :</b> | Comment créer son entreprise ? <b>(7h30)</b>  | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module D :</b> | L'agression chez le chien familier <b>(7h30)</b>                                      | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module E :</b> | Le système familial humain-chien-chat et<br>son lien avec la nourriture <b>(7h30)</b> | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module F :</b> | Le métier de Cat-sitter (suite M3) <b>(7h30)</b>                                      | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module G :</b> | Le métier de Dog-sitter, chiens difficiles <b>(7h30)</b>                              | <b>CHF 170.-</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Module H :</b> | La nutrition du chat <b>(15h)</b> (suite M12)   | <b>CHF 340.-</b> |

**Je certifie l'exactitude des données ci-dessus et avoir pris connaissance des  
« Conditions générales » et des « Conditions du Centre de formation Monde du chat  
et du chien », de la page 1 à 14. Dernières modifications : 04.07.2025**

Lieu :

Date :

.....

.....

Signature :

.....

**Joindre la preuve de paiement des frais d'inscription (CHF 50.-) agrafée à ce  
formulaire. SVP**